Lettre d'information N°81 - 8 octobre 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine

Prêts à taux zéro, carburant, engrais, assurance-récolte… De nouveaux leviers viennent compléter le plan d'urgence promis en septembre. Tour d'horizon des mesures annoncées par Annie Genevard, la ministre de l'Agriculture.



A la une

Le plan d'urgence agricole renforcé : Face aux conséquences persistantes de la sécheresse et aux difficultés de trésorerie rencontrées par de nombreuses exploitations, le Gouvernement complète son plan d'urgence agricole annoncé en septembre. Aux 1,3 milliard d'euros d'aides déjà annoncés s'ajoutent de nouveaux dispositifs financiers, un assouplissement des aides au carburant et aux engrais, ainsi que plusieurs mesures destinées à améliorer la transparence de l'assurance-récolte.

Dans le reste de l'actualité

Aide à la distillation de crise 2026 : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GPASV-2026-068 du 7 octobre 2026 modifie les délais impartis aux distillateurs pour achever les opérations de distillation et transmettre les justificatifs correspondants dans le cadre de l'aide à la distillation de crise mise en oeuvre par FranceAgriMer en 2026.

PAC 2026 : Un arrêté du 29 septembre 2026 fixe les taux annuels minimums de contrôle pour trois dispositifs de la PAC : l'écorégime, l'ICHN et les aides à l'agriculture biologique.

DNC : A compter du 19 octobre, la zone vaccinale couvrant l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Bourgogne-Franche-Comté passera du statut de zone vaccinale II à celui de zone vaccinale I. Une évolution qui doit faciliter les mouvements et les échanges de bovins.

Influenza aviaire : La quatrième campagne de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) débute en octobre 2026. Une instruction technique DGAL/SDSBEA/2026-585 du 1er octobre 2026 précise le nouveau plan officiel de vaccination des canards et tient compte des évolutions récentes des règles européennes.

Valeur du point de RCO : Le décret n°2026-931 du 6 octobre 2026 établit la nouvelle valeur de service du point de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles.

Sécheresse et canicules : Le calendrier de reconnaissance des pertes liées aux canicules et à la sécheresse en 2026 a été accéléré. Au total, 111 demandes concernant 83 départements ont été validées, ouvrant la voie à l'indemnisation de solidarité nationale (ISN), rapporte le ministère de l'Agriculture.